

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°26 du 11 juillet 2008

PARTIE PERMANENTE

Armée de l'air

Texte n°29

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 29 août 2007 fixant, au sein de l'armée de l'air, la liste des autorités militaires de 1er ou de 2e niveau.

Du 9 juin 2008

CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE L'AIR : *cabinet.*

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 29 août 2007 fixant, au sein de l'armée de l'air, la liste des autorités militaires de 1er ou de 2e niveau.

Du 9 juin 2008

NOR D E F L 0 8 5 1 3 4 3 A

Référence :

Code de la défense - partie réglementaire. PARTIE IV - LE PERSONNEL MILITAIRE.

Texte modifié :

Arrêté du 29 août 2007 (BOC N°29 du 23 novembre 2007, texte 45. ; BOEM 300.6.1.2).

Référence de publication : BOC N°26 du 11 juillet 2008, texte 29.

L'arrêté du 29 août 2007 est modifié comme suit :

1. Dans l'annexe.

1.1. Point 1.2.

1.1.1. Remplacer le cartouche ci-après :

FORMATIONS	AM1	AM2
Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques de la défense (SIMMAD)	Commandant de la base aérienne 217 de Brétigny sur Orge	Directeur de la SIMMAD

Par le cartouche suivant :

FORMATIONS	AM1	AM2
Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques de la défense (SIMMAD)	Commandant de la base aérienne 217 de Brétigny sur Orge	Directeur central de la SIMMAD

1.1.2. Après le cartouche :

FORMATIONS	AM1	AM2
Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques de la défense (SIMMAD)	Commandant de la base aérienne 217 de Brétigny sur Orge	Directeur central de la SIMMAD

Rajouter le cartouche suivant :

FORMATIONS		AM1	AM2
Service industriel de l'aéronautique (SIAé)	Direction centrale du service industriel de l'aéronautique	Commandant de la cité de l'air et de la base aérienne 117	Directeur central du SIAé(1)
	Atelier industriel de l'aéronautique	Directeur de l'atelier industriel de l'aéronautique(1)	

1.2. Point 2.

Remplacer le cartouche ci-après :

FORMATIONS	AM1	AM2
Base aérienne ou détachement air de l'armée de l'air situé dans les départements ou territoires d'outre-mer ou à l'étranger	Commandant en second ou adjoint forces de la base aérienne ou du détachement de stationnement (cas particulier : pour les forces aériennes au Gabon, adjoint technique)	Commandement interarmées (désigné par le chef d'état-major des armées)

Par le cartouche suivant :

FORMATIONS	AM1	AM2
Base aérienne ou détachement air de l'armée de l'air situé dans les départements ou territoires d'outre-mer ou à l'étranger	Commandant de la base aérienne ou du détachement air de stationnement	Désigné par le chef d'état-major des armées

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général d'armée aérienne,
chef d'état-major de l'armée de l'air,*

Stéphane ABRIAL.

(1) Lorsque cette autorité n'est pas un militaire, le pouvoir correspondant est dévolu à l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé de l'organisme concerné.